



Qui sommes-nous ?

L'association " Les Amis du Villemur Historique " travaille depuis 2001 à remonter le temps à la découverte de la vie et des coutumes de nos ancêtres.

Chaque année, une exposition menée conjointement avec l'ASPV (Association pour la Sauvegarde du Patrimoine du Villemurois) invite à découvrir ou mieux connaître un pan du passé Villemurien et de son canton.

Tout au long de l'année, les membres de l'association partent à la rencontre de ce passé.

Aujourd'hui, ils vous invitent à travers cette page à découvrir leur actualité, livres, expositions, visites ...

A l'actif de l'association, existe la possibilité de suivre un circuit commenté qui vous emmène à la découverte de Villemur, de ses monuments et de leur histoire.

La présente page s'inscrit dans une volonté de communication et pour mieux échanger avec vous.

Récits, portraits, témoignages sont au programme et nous serions heureux de recueillir les souvenirs de nos aînés. pour les faire partager à tous nos lecteurs, pour les inscrire dans la postérité.

Venez remonter le temps avec nous...

Bonne lecture à tous.

La Fée Electricité : on utilise son énergie et elle éclaire le monde

On peut considérer que l'éclairage public tel qu'on l'entend aujourd'hui est apparu en France en 1667 sous Louis XIV. Progressivement, et surtout à partir de 1789, les villes de France s'équipent de lanternes à huile, huile de tripes ou huile de colza, ce moyen d'éclairage reste toutefois peu performant, l'odeur est peu agréable, les brûlures fréquentes et les lanternes s'éteignent facilement dès que le vent souffle. A Villemur, c'est en 1792 que l'éclairage public est évoqué pour la première fois.

29 novembre 1792 : « Devant les désordres, les vols nuitamment commis, le repos des citoyens troublés par les mal intentionnés, exigent un service actif de la garde nationale et celle-ci ne peut point patrouiller, surveiller, si les rues ne sont point éclairées. Illuminations du 1er décembre au mois d'avril. On achète 8 quintaux et demi de chandelles pour 850 livres. » (*Délibération du conseil municipal ID 13 (1792/1793) pages 86 et 87 sur 250. Archives communales de Villemur*)

A cette époque-là, Villemur est éclairée par 42 lanternes (premières lanternes) munies de chandelles (appareils d'éclairage faits d'une mèche tressée enveloppée de suif), ce qui ne devait pas produire un éclairage suffisant pour permettre à la garde nationale d'appréhender les voleurs et autres brigands.

« Les nuits de grand vent, la ville était plongée dans les ténèbres et il y régnait une grande insécurité, la police étant presque inexistante » .(*Marcel PEYRE*)

Plus tard, ces chandelles sont remplacées par des bougies puis les premières lampes à pétrole font leur apparition. L'intensité de la lumière produite n'est guère plus forte. Chandelles, bougies, pétrole coûtent cher et il faut rétribuer l'employé municipal chargé d'allumer le soir venu les réverbères puis les éteindre à l'aube.

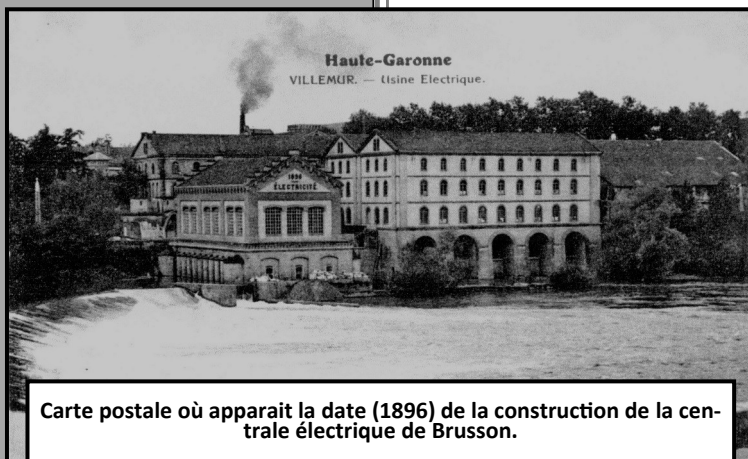
Le 13 novembre 1881, M. LORMIERE, conseiller municipal, propose au conseil un nouveau mode d'éclairage pour les rues de la ville, l'éclairage au gaz à l'image des grandes villes, la proposition est renvoyée et restera sans suite. C'est l'électricité que Villemur adoptera bientôt, devançant en cela la plupart des grandes villes de notre région. (*Délibération du conseil municipal ID 23 (1875/1884) page 127 sur 188. Archives communales de Villemur*)

En 1886, M. Jean-Marie Elie BRUSSON achète le moulin situé rive gauche, moulin qui sera transformé en centrale électrique par son fils Antonin BRUSSON, devenu propriétaire exclusif pour la production et la distribution de l'énergie. Le courant produit pendant les 4 premières années ne servira qu'à l'éclairage des ateliers.

En 1887, M. Jean-Marie Elie BRUSSON, conseiller municipal, construit un vaste complexe industriel sur la rive gauche du Tarn et propose au maire de la ville, M. CASTELLA, une solution pour alimenter en électricité l'éclairage public de Villemur : « Dans la journée, les moteurs hydrauliques (turbines) actionnent les pompes pour l'alimentation en eau de la ville et grâce à la puissance de 12 à 14 cv par moteur, ils pourraient faire tourner la dynamo capable de fournir l'énergie nécessaire à 60 becs de 10 bougies chacun (unité de mesure de l'intensité lumineuse de l'époque). » Le maire voit dans ce projet l'occasion pour la ville de faire des économies et l'ingénieur, M. DEVRIGNY, entrepreneur toulousain de travaux d'éclairage, est chargé de faire une étude en coordination avec M. Guillaume PENDARIES, conseiller municipal. L'année suivante, M. MONRUFET devient maire de Villemur à la suite du décès de M. CASTELLA.



Premières lanternes à huile avec mèche éclairant les principales rues et places de la ville.



Carte postale où apparaît la date (1896) de la construction de la centrale électrique de Brussion.

Dans ce numéro :

La fée électricité : article écrit par Yvonne QUARTI

Mise en page de :

Jean-Luc ERPELDING

**Photos : Gaston SENEGES,
Jean-Claude FRANCOIS et
Guy VIGNALS**

Chers amis lecteurs,
nous sommes à la recherche de photos, documents, articles de journaux ou autres sur les associations sportives (football, rugby, vélo etc...) de Villemur sur Tarn depuis 1912. Pour cela, vous pouvez contacter Mme Marie Martine Poncelet, présidente, ou tout autre membre du bureau, indiqué dans le cadre du bas.

Merci par avance.

Bureau 2019

Présidente

Mme Marie-Martine PONCELET

Tél : 06.13.36.10.41

marimapon@orange.fr

Secrétaire

Mme Véronique GAYRAUD

Tél : 06.86.26.81.84

veronique.gayraud@wanadoo.fr

Secrétaire adjointe

Mme Pilar JIMENEZ

Tél : 05.61.09.23.96

pilar.jimenez@sfr.fr

Trésorier

Mr Jean-Claude FRANCOIS

Tél : 06.80.45.36.91

jclaudemarie.francois@wanadoo.fr

Chargé de la Communication

Mr Jean-Luc ERPELDING

Tél : 06.08.85.7.72

jlerpelding31@free.fr

Membre adjoint à la communication

Mr ARNAUD Christian

Tél : 06.74.64.55.91

arnaudnicri@gmail.com

Membre adjointe

Mme QUARTI Yvonne

Tél : 06.79.37.72.73

Malric.yvonne@neuf.fr

Le 23 septembre 1888, au cours d'une séance extraordinaire du conseil, M. DURAN, adjoint, expose la question de l'électricité. Plusieurs devis sont présentés à la municipalité et après examens comparés et approfondis des diverses conditions de prix, de matériaux et d'installation, le projet de M. DEVRIGNY est retenu, projet qui présente les plus sérieuses garanties de bon fonctionnement et d'économie. Après l'installation des fontaines, il faut passer à l'installation des lampes électriques. (*Délibération du conseil municipal ID 24 (1884/1906) pages 52 à 56 sur 234. Archives communales de Villemur*)

Le 29 décembre 1888, une convention est signée entre les 2 parties, d'un côté M. MONRUFET, maire de Villemur, et de l'autre, M. DEVRIGNY qui s'engage à installer le matériel et la canalisation nécessaire à l'éclairage électrique de la ville par 50 lampes dites de 16 bougies. Dès 1889, Villemur éclaire à l'électricité ses rues et ses places mais pas encore les maisons des particuliers. (*Délibération du conseil municipal ID 24 (1884/1906) pages 52 à 56 sur 234. Archives communales de Villemur*)

Le 7 juin 1896, une concession de 25 ans est validée par le conseil municipal précisant qu'Antonin Brusson s'engage à fournir l'électricité gratuite pour les 50 lampes de 16 bougies déjà installées dans la ville. En revanche, pour toute extension du réseau, la fourniture du courant sera payante (2 francs par mois par lampe de 16 bougies et 3 francs pour les abonnés particuliers). (*La Chanson des Blés Durs*)

Avec la rapide augmentation des besoins électriques de l'entreprise Brusson, des collectivités et des particuliers, la puissance fournie par la centrale électrique Brusson devient rapidement insuffisante, sans compter que les crues du Tarn imposent l'arrêt des turbines et donc de la distribution. Ainsi, certains secteurs de la ville se retrouvent jusqu'à 6 mois sans électricité comme par exemple Calar ou Malaret. (*La Chanson des Blés Durs*)

La situation devient si tendue qu'en 1925, la municipalité souhaite un nouveau projet de concession. C'est finalement la Société Pyrénéenne d'Energie Electrique qui emporte le marché. La ligne de haute tension, qui fournit le courant, franchit le Tarn grâce à un pylône ancré sur l'île en face du cimetière. Ce pylône sera abattu dans la nuit tragique du 3 mars 1930 sous la poussée des épaves plongeant dans les ténèbres la ville sinistrée. (*La Chanson des Blés Durs*)

Quelques années après, la société EDF prendra le relais de la Société Pyrénéenne pour la distribution de l'électricité.

Notre « chère » électricité, comme l'a écrit M. Dominique Delpiroux dans la Dépêche du Midi du 1er juin 2019 : « On ne peut plus vivre sans elle. Elle a su nous rendre dépendant de son pouvoir si facile à utiliser, qui nous réchauffe, nous amuse ou nous éclaire. L'électricité nous a rendu dépendants d'elle... la gentille fée nous rackette ! »

Yvonne QUARTI

ECLAIRAGE						Société Pyrénéenne d'Énergie Électrique		COMMUNE DE :	
Société Pyrénéenne d'Énergie Électrique						Siège Social : 14, Rue Boquapier, PARIS (8 ^e)		Rég. du Com. : Paris n° 142.375	
Société Pyrénéenne d'Énergie Électrique						Direction : 8, Rue Laffitte, TULOUSE		Tél. : 42.11.11	
QUITTANCE									
Mois de Juin 1929									
INDEX Fin de Mois	INDEX Précédent	CONSUMATION	COURANT Facturé	LOCATIONS ENTRETIENS	TIMBRE ou COUPON avec la Valeur autorisée de 10 francs	TOTAL	ABONNE	Numéro de Police	
1780	1730	0	9 75	2 25	0 25	12 25	ROTEAU	1142	

Nota : Les quittances sont délivrées sous prétexte de l'authenticité des données fournies par les clients abonnés.



L'inondation du 3 mars 1930 cause la destruction de la centrale électrique, reconstruite à l'identique en 1930 (date inscrite sur la façade)

USINE ÉLECTRIQUE DE VILLEMUR (H ^{te} -G ^{ne})	
MOIS de <u>Septembre 1919</u>	POLICE <u> </u>
Reçu de <u>Monsieur Mouton, Maître</u>	
la Somme de <u>4900 Francs 85/100</u>	
suivant détail ci-après :	
A la BOUGIE-AN	F. C.
40 bougies à Fr. <u> </u> par mois.	<u>2 25</u>
A FORFAIT	
lampes de 16 bougies à Fr. <u> </u> par mois.	
" 32 " à Fr. <u> </u> "	
" 50 " à Fr. <u> </u> "	
Au COMPTEUR	
avec minimum	
Chiffres du Compteur (fin courant...)	
en K. W. (mois précédent)	
Minimum mensuel	Fr. <u> </u>
Location & Entretien	
Compteur à Fr. <u> </u> par mois.	
Limiteur à Fr. <u> </u> "	
Timbre quittance	
Pour acquit :	
<u> </u>	
TOTAL	<u>4900 85/100</u>